

Département des Affaires juridiques

Décision : DAJ 2019-354

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2000-78 du 14 septembre 2000, modifiée par la décision n°2004-243 du
8 novembre 2004
portant création d'un comité de réflexion et d'animation en éthique à l'Institut national de la santé et de
la recherche médicale et plus spécifiquement l'article 3 de la décision 200-78 précisant le comité est
renouvelable par tiers tous les trois ans ;

Vu la décision du 1^{er} juin 2016
portant composition des membres du comité d'éthique

Vu le règlement intérieur dans sa version de 2017
et plus spécifiquement son article 2 précisant les modalités de renouvellement des membres du comité.

Vu l'avis du Président du conseil scientifique de l'Inserm

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenances personnelles, aux fonctions de membre du
Comité de réflexion et d'animation en éthique de l'Inserm :

- M. François MOUTOU
- M. Marc BRODIN
- Mme Anne-Sophie LAPOINTE

Article 2 : Les personnes visées à l'article 1 sont remplacées à l'occasion du
renouvellement par les membres suivants :

- M. Bertrand BED'HOM
- M. Pierre LOMBRIL
- Mme Anne BUISSON

Article 3 : Le mandat des membres suivants est renouvelé :

- M. Pierre JOUANNET
- Mme Catherine VIDAL
- François HIRSCH

Article 4 : Le nombre de membres du Comité de réflexion et d'animation en éthique de l'Inserm est porté à vingt (20) membres.

Sont nommés à cette occasion les nouveaux membres suivants :

- Mme Marie GROSSET
- Mme Corinne SEBASTIANI
- Mme Anne DUBART-KUPPERSCHMITT
- M. Israël NISAND

Article 5 : En conséquence, le comité de réflexion et d'animation en éthique (ERMES) à l'Institut de la santé et de la recherche médicale est constitué des personnalités suivantes:

Hervé CHNEIWEISS	Marie GROSSET
Henri ATLAN	François HIRSCH
Bernard BAERTSCHI	Pierre JOUANNET
Bertrand BED'HOM	Pierre LOMBRAIL
Mylène BOTBOL-BAUM	Jennifer MERCHANT
Catherine BOURGAIN	Grégoire MOUTEL
Anne BUISSON	Israël NISAND
Hélène COMBRISSE	Isabelle REMY-JOUET
Anne DUBART-KUPPERSCHMITT	Corinne SEBASTIANI
François EISINGER	Catherine VIDAL

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2019.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH